



RÈGLEMENTS



TITULAIRE DE LA LICENCE

Organisme : Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs
Licence : 2274

ACTIVITÉ DE TIRAGE ET BILLETS

Type de tirage : Chasse à l'as sous la forme d'un tirage hebdomadaire avec un gros lot cumulatif. Le tout est sous la direction et la supervision de la Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs.

Le nombre de billets mis en vente : 50 000 ayant comme premier numéro 00001 jusqu'à 50 000.

VENTE DES BILLETS DE TIRAGE

Prix de vente des billets :

- 1 billet pour 5 \$
- 3 billets pour 10 \$
- 8 billets pour 20 \$

Points de vente des billets seront les suivants :

- IGA Marché Arbour Leblanc - Paspébiac
- Pharmacie Jean Coutu Mélissa Loisel - Paspébiac
- Uniprix Josée-Anne Cabana - Bonaventure
- JM Arsenault - Bonaventure
- Dépanneur Le Duo - Saint-Alphonse
- Poissonnerie de l'Île Martin Poirier - St-Siméon
- Ferme Bourdages - St-Siméon
- Dépanneur SL - Caplan
- Pharmacie Jean Coutu Jean Sébastien Laliberté-Gemme - Caplan
- IGA Marché Arbour Leblanc - New Richmond
- Pharmacie Jean Coutu Jean Sébastien Laliberté-Gemme - New Richmond
- Esso Gaz bar - New Richmond
- Dépanneur Harnois-Maltan's - Gesgapegiag
- IGA Magasin Coop - Maria
- Pharmacie Brunet Louis-Alexis Porlier - Maria
- Marché Metro S.Allard - Carleton-sur-Mer
- JM Arsenault - Carleton-sur-Mer
- Pharmacie Jean Coutu Jean François Richard - Carleton-sur-mer

- Crevier Dépanneur Pharillon 2000 - Nouvelle
- Harnois Dépanneur LS - Pointe-à-la-Garde
- Ultramar Gaz bar - Pointe-à-la-Croix
- Épicerie Bujold L'intermarché - Matapédia

Des points de vente pourraient s'ajouter afin d'aider la population à faire l'achat de leurs billets et, s'il y a lieu, ils seront annoncés sur le site web et la page facebook de la Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs. Des vendeurs itinérants désignés par le comité organisateur pourront vendre des billets à chaque semaine tout en respectant l'horaire déterminé pour les points de vente.

Les billets seront mis en vente dans chacun des points de vente, et ce à partir de chaque jeudi 8 h. La vente de billets se termine chaque mardi soir à 20 h. Le tirage se poursuivra jusqu'à ce que l'as de cœur soit pigé et que le gros lot soit gagné. Les billets seront seulement vendus pour le tirage de la semaine en cours. Ils ne pourront être vendus à l'avance.

Chaque billet permet de participer à un seul tirage. Il n'y a pas de limite au nombre de billets que peut acheter une seule personne pour le tirage. La vente et l'achat des billets sont réservés aux personnes de 18 ans et plus.

Les employés et les membres du conseil d'administration de la Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs ne peuvent participer au tirage.

Il est de la responsabilité du détenteur de billet que les informations indiquées sur les talons soient complètes et lisibles afin que nous puissions le joindre.

TIRAGE AU SORT

Le tirage aura lieu au 190, rue Armand Lelièvre, New Richmond (Québec) G0C 2B0, chaque mercredi de la semaine à compter de 19 h. Une diffusion du tirage sera réalisée au même moment en direct sur la page Facebook de la Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs.

Le tirage se fera au moyen d'un baril où chacun des billets aura été déposé le jour du tirage.

RÉPARTITION DES REVENUS DE TIRAGES

La répartition de la vente hebdomadaire de billets se fera ainsi :

- 20% seront attribués au détenteur du billet gagnant à chaque tirage;
- 30% seront ajoutés au lot progressif;
- 50% seront conservés par la Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs.

Le détenteur du billet gagnant de chaque tirage aura la chance, en plus de gagner le montant équivalent à 20% des ventes hebdomadaires, de sélectionner une carte sur le tableau dans l'objectif de trouver l'As de cœur.

Les tirages commenceront par un jeu de 52 cartes standard mises dans des enveloppes individuelles qui seront numérotées au hasard de 1 à 52. Pour chaque tour suivant, le même jeu (moins les dernières cartes précédemment tirées) sera utilisé. Toutes les cartes restantes seront mélangées et placées sur le tableau. Le gagnant nommera le numéro de l'enveloppe souhaitée. Un membre de l'organisation présent au tirage ouvrira et montrera la carte sélectionnée (à la caméra).

Si la carte choisie **n'est pas** l'As de Cœur, les autres membres présents retourneront toutes les cartes restantes pour révéler l'emplacement de l'As de Cœur. Dans ce cas, 30% des ventes hebdomadaires seront ajoutées au lot cumulatif pour le prochain tirage.

Si la carte choisie **est** l'As de cœur, le gagnant remporte le montant de 20% des ventes de la semaine en plus du lot cumulatif de 30 %. À la semaine 1, le lot cumulatif débutera à 7 500 \$ (investissement de la Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs).

Le gagnant n'a pas à être présent au tirage pour gagner. Cependant, il est de sa responsabilité que les informations indiquées sur les talons soient complètes afin que nous puissions le joindre. Le gagnant sera contacté par téléphone afin de sélectionner sa carte pour le tirage. Si le gagnant ne répond pas à l'appel, nous utiliserons un boulier qui nous donnera une boule avec un chiffre afin de choisir une carte en l'absence du gagnant. Le boulier contiendra des boules numérotées correspondant au nombre de cartes restantes dans le jeu.

Comme l'acheteur est responsable d'inscrire lui-même son nom et numéro de téléphone, si le billet tiré **ne comporte aucune information de contact ou que l'écriture est illisible**, le numéro séquentiel du billet sera annoncé et le gagnant aura 15 minutes pour nous appeler. Si nous ne recevons aucun appel à l'intérieur du délai de 15 minutes, le billet sera considéré comme nul et l'organisation procédera à la pige d'un autre billet jusqu'à ce qu'un détenteur de billet gagnant soit rejoint. Le billet annulé sera conservé comme preuve de notre bonne foi.

Pour réclamer son prix, le gagnant devra présenter la 2e portion du billet avec une pièce d'identité. Pour faire cette vérification du numéro, il bénéficie d'un délai d'une semaine. Si aucune personne ne s'est présentée pour réclamer son prix au jour et à l'heure indiqués selon cette clause, le montant sera remis dans le lot cumulatif du prochain tirage.

Tous les billets du tirage seront détruits, et ce, chaque semaine. Les cartes restantes seront gardées dans un endroit sécurisé entre chaque tirage.

Le nom du gagnant de chaque tirage, la carte pigée ainsi que les montants distribués seront affichés sur le site web de la Maison de soins palliatifs Baie-des-Chaleurs.

La loterie se termine dès que l'As de cœur aura été pigé. Si le gros lot est gagné avant la 52^e semaine de tirage, le processus recommencera comme au tout début en s'assurant que notre permis de loterie a été renouvelé, sachant que celui est valide pour un an. À tout le moins, la Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs s'engage à maintenir le tirage en activité jusqu'à ce que l'As de cœur ait été tiré et le gros lot ait été remporté. Un avis de la Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs sera publié sur son site web et sa page facebook lorsque le gros lot aura été gagné afin d'indiquer quand aura lieu le prochain tirage, le cas échéant.

Coordonnées : 274, boulevard Perron Ouest
New Richmond (Québec) G0C 2B0
Tél. : (418) 392-5487
Financement@mspbaideschaleurs.ca